



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 14ème législature

### Internet

Question écrite n° 73460

### Texte de la question

M. Jean-Pierre Giran attire l'attention de M. le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique sur le récent avis du Conseil économique, social et environnemental (CESE) intitulé « Les données numériques : un enjeu d'éducation et de citoyenneté ». En effet, la révolution du numérique a ouvert de gigantesques chantiers et opportunités dans la vie quotidienne et domestique et dans de multiples domaines. Les citoyens, les entreprises ou les États participent pleinement à cet univers numérique sans toutefois en mesurer pleinement les opportunités ou les risques induits. Ce défaut de sensibilisation renforce l'asymétrie d'information entre les grands opérateurs d'Internet et les citoyens-utilisateurs et conduit le CESE à appeler de ses vœux la construction d'un cadre collectif juridique et éthique à cet écosystème numérique qui soit en mesure de garantir à tous les acteurs les mêmes droits et une défense effective de leurs libertés. Dans ce cadre, il fait un certain nombre de recommandations comme de promouvoir une politique de sécurité et de protection des données au sein des entreprises et des administrations. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui indiquer les suites qu'il entend donner à cette proposition du CESE.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Pierre Giran](#)

**Circonscription :** Var (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 73460

**Rubrique :** Télécommunications

**Ministère interrogé :** Économie, industrie et numérique

**Ministère attributaire :** Numérique

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [3 février 2015](#), page 669

**Question retirée le :** 20 juin 2017 (Fin de mandat)